



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2003

**Opération de Renouvellement Urbain - Aménagement de l'espace  
public donnant accès à la Maison de Retraite des Côteaux de  
Ribray - Demande de cofinancement**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL  
*Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2003**

DELIBERATION D20030273

Monsieur le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 18 janvier 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à cosigner la convention d'Opération de Renouvellement Urbain engageant la Ville de NIORT et l'Etat dans une action aux composantes nombreuses qui s'inscrit initialement sur une période de trois années et préfigure une ambition portée sur le long terme autour des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie.

La construction de la Maison de Retraite des Côteaux de Ribray a nécessité la mise à nu du terrain et la relocalisation des boxes de garage. Aujourd'hui en phase chantier cet équipement recevant du public dont l'ouverture est prévue au printemps 2004, exige d'être pourvu d'un accès conforme aux normes de desserte et de secours tel qu'inscrit au permis de construire.

La configuration des lieux ainsi que les plannings des études et travaux actuellement engagés ou à venir sur le secteur dans le cadre de l'ORU inclinent à une mise en œuvre de l'aménagement de l'espace public assurant cette desserte en deux temps :

- d'abord une première phase relevant de travaux préparatoires de chaussée, d'éclairage et de clôture du parc désormais accessible aux habitants, permettra l'ouverture au public.
- ensuite une deuxième phase à échéance de 18 à 24 mois concernera l'aménagement définitif de cet espace. Il sera étudié comme faisant partie intégrante d'un projet plus global et cohérent de traitement des espaces publics du secteur avec notamment la requalification de la friche Erna Boinot.

Hervé BEAUDOUIN, architecte, a une mission sur ce traitement global dont les premiers éléments ont été présentés en réunion publique ORU dans le quartier le 6 mai 2003

Les études techniques font ressortir que la réalisation des travaux pour la 1<sup>ère</sup> phase est estimée à 25 000 € TTC. Le plan de financement établit une participation de l'Etat à hauteur de 50% du montant hors taxes.

Il convient désormais de solliciter auprès des services de l'Etat l'attribution de cette subvention qui est estimée à 10 452 €.

Compte tenu de ces éléments et sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**